



FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2021

A RETOURNER AU SERVICE REGIE DE RECETTES

Afin de calculer votre quotient familial, veuillez remplir ce questionnaire, en joignant les éléments vous concernant, listés **au dos de cette feuille**. (Dans le cas d'un payeur unique merci de nous le préciser)

RESPONSABLE LEGAL

Nom et Prénom :

☎ Domicile : | | | | | | | | | | | | | | | |

☎ Portable : | | | | | | | | | | | | | | | |

Adresse complète :

Code Postal : Ville :

Nom, adresse et téléphone de l'employeur :

Adresse courriel :@.....

Numéro Allocataire CAF : | | | | | | | | | | | | | | | |

CONJOINT

Nom et Prénom :

☎ Domicile (si différent): | | | | | | | | | | | | | | | |

☎ Portable : | | | | | | | | | | | | | | | |

Adresse complète :

Code Postal : Ville :

Nom, adresse et téléphone de l'employeur :

➡ Si changement d'adresse en cours d'année, merci de le signaler à la Régie de Recettes

-Acceptez-vous de ne plus recevoir de facture papier, OUI NON
Si oui, elle sera disponible dans votre espace personnel sur internet, vous recevrez alors un mail de rappel tous les mois.

-Acceptez-vous de recevoir des informations par SMS de la part des services régie de recettes et périscolaire ?
Des rappels concernant les dates échéances des factures sont envoyés par SMS OUI NON

SITUATION FAMILIALE

Nombre d'enfants à charge : Handicap supérieur 50 % percevant l'AEEH, au sein du foyer

Situation de famille : Marié(e) ou Pacsé (e) Union libre Divorcé(e) Précisez si garde alternée
Célibataire Veuf (ve)

(Nom(s) de(s) enfant(s))	Prénom(s)	Sexe	Date(s) de naissance	Ecole Fréquentée

!/ \ MERCI DE NE PAS JOINDRE DE REGLEMENT A CE DOSSIER

Fait à Guyancourt, le

Signature du Père ou de la Mère

CALCUL DE VOTRE QUOTIENT 2021

PIECES A FAIRE PARVENIR AU SERVICE REGIE DE RECETTES

- *Si vous ne retournez pas tous les éléments nécessaires au calcul de votre quotient, le tarif maximum vous sera appliqué.*
- *Seules les naissances font l'objet d'un recalcul de quotient en cours d'année. Merci de transmettre un acte de naissance à la régie de recettes.*

1 – VOTRE SITUATION FAMILIALE : (la situation matrimoniale prise en compte est celle existante au 01/01/2021)

- La fiche de renseignements ci-jointe, dûment complétée ou modifiée,
- La photocopie de toutes pièces justifiant votre situation familiale :
 - Livret de famille (parents et enfants), ou acte de naissance,
 - Attestation sur l'honneur pour les personnes en situation monoparentale,
 - Attestation sur l'honneur d'union libre signée des deux personnes ou PACS,
 - En cas de divorce ou de séparation, dernier acte de jugement du tribunal mentionnant la garde des enfants, et le récépissé de la dissolution du PACS,
 - Un justificatif de domicile datant de moins de trois mois,
 - Numéro CAF,
 - Justificatif si enfant ou adulte est déclaré à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) avec un handicap supérieur à 50 %.

2 – LA SITUATION PROFESSIONNELLE DE CHAQUE PERSONNE RESPONSABLE AU SEIN DU FOYER, SELON VOTRE CAS :

- Photocopie du dernier bulletin de salaire,
- Ou bien :
 - Attestation sur l'honneur de mise en disponibilité ou de congé parental ou toute autre situation,
 - Photocopie du dernier document du Pôle Emploi,

3 – LES REVENUS DE CHAQUE PERSONNE RESPONSABLE AU SEIN DU FOYER, SELON VOTRE CAS :

- Avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019** et non un **justificatif**.
- Si vous avez exercé une activité à l'étranger, merci de transmettre un justificatif avec les revenus de l'année.**
- Si vous êtes en couple :
 - vous vous êtes mariés ou pacsés en 2019, photocopie de l'avis d'imposition du couple,
 - vous avez déclaré séparément vos revenus, photocopie des deux avis d'imposition,
- Si vous êtes séparés :
 - vous vous êtes séparés en 2019 : photocopie de votre avis d'imposition,
 - vous vous êtes séparés d'un premier conjoint, mais êtes actuellement marié ou vivez en union libre avec un deuxième conjoint, photocopie des deux avis d'imposition,
 - vous êtes aujourd'hui seul(e) responsable au foyer : photocopie de votre seul avis d'imposition,
 - vous êtes en garde alternée : photocopie des avis d'imposition des deux parents.

Selon la situation familiale, d'autres documents peuvent vous être réclamés

Le quotient 2021 recouvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021